

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2 pouvoirs

Date de convocation 30 octobre 2023
Date de publication 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absentes : **Katty CLAYES TAHKBARI, Simone DEVAUX.**

Représentés : **Bruno LORILLERE par Emmanuel PROVIN, Karine VERVISCH par Claudine BAUDIN ERARD.**

Madame Pascale PETIT a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 10_07112023

N°10 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD

Le rapporteur rappelle que lors du conseil municipal du 28 mars 2023, les attributions de subvention aux associations ont été validées pour 2023. Cependant, deux associations baralbins qui perçoivent régulièrement des subventions ne s'en sont pas vu attribuer pour 2023 car elles n'avaient pas déposé de dossiers de demandes. Ces associations nous ayant sollicités dernièrement, il est proposé de leur accorder une subvention pour 2023.

Ces demandes concernant :

- Le cercle d'escrime de Bar-sur-Aube
- L'association des chats libres baralbins

Après étude de leurs dossiers de demandes de subvention, il est proposé d'allouer :

- Pour le cercle d'escrime de Bar-sur-Aube : une subvention ordinaire de 750 € ainsi qu'une subvention exceptionnelle (versée sur présentation des factures) de 750 € pour l'acquisition de matériel
- Pour l'association des chats libres baralbins ; une subvention ordinaire de 1 000 €

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 24 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

- Pour le cercle d'escrime de Bar-sur-Aube : une subvention ordinaire de 750 € ainsi qu'une subvention exceptionnelle (versée sur présentation des factures) de 750 € pour l'acquisition de matériel,
- Pour l'association des chats libres baralbains : une subvention ordinaire de 1 000 €,

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la dépense au Budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI



..Pascale PETIT....., secrétaire de séance